



Convention et transmission la banque postale

Par **nicolette72**, le **22/09/2014** à **12:02**

Bonjour.

ayant signé une convention transmission à la BANQUE POSTALE, en faveur de mon enfant (j'ai 1 seul enfant) faut'il pour qu'il bénéficie de cette convention avoir un compte à la poste!!!! ensuite pourra t 'il tranférer les avoirs si il y en a....!!!! lui Même !!! et s'il a une autre banque comment devra t 'il procéder....autrement dit à quoi ça sert...merci de votre réponse .
cordialement